

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE <h1>SAINT GENCE</h1> M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	



ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

ORDURES MENAGERES

pièce n°	
5a3	P.L.U
Juin 2018	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

ORDURES MENAGERES

La gestion de la collecte des ordures ménagères est gérée par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

COLLECTE

La collecte en porte à porte est assurée une fois par semaine pour les ordures ménagères ; Les déchets ménagers sont éliminés par l'incinérateur de Limoges Métropole.

Les recyclables secs sont collectés au porte à porte une fois toutes les deux semaines. Les déchets recyclables secs sont envoyés au centre de tri de Limoges Métropole.

Un tri sélectif du verre est effectué dans des conteneurs répartis dans les villages de la commune :

- au bourg
- aux Charriers
- au Theil

Les habitants de Saint Gence ont accès à la déchetterie de la Communauté d'Agglomération située sur la commune à Puy Boursaud où ils peuvent déposer /

- les encombrants (meubles, literies, revêtements de sol, fenêtres, portes...non constitués de bois ou de métal)
- les végétaux (12 cm maximum pour les branches)
- les métaux
- les cartons (mis à plat)
- les gravats
- le verre
- les papiers, journaux et magazines
- les huiles de vidange
- les piles
- les batteries
- le bois
- le PSE (polystyrène expansé)
- les cartouches d'encre et toners
- l'huile alimentaire
- les textiles (sauf à la déchetterie de la rue Léonard Samie)
- radiographies